

> COMPOSANTES DE LA FORMATION

UC 1 : Être capable d'encadrer en sécurité un groupe de cavaliers dans le cadre d'une action d'animation équestre

UC 2 : Être capable de participer au fonctionnement de la structure équestre, à la gestion des activités équestres et à la mise en œuvre des règles de sécurité

UC 3 : Être capable de maîtriser en sécurité les techniques professionnelles liées à l'emploi et à la préparation des équidés d'instruction

UC 4 : Être capable d'encadrer en sécurité un groupe de cavaliers dans le cadre d'une action de perfectionnement et de compétition équestre.



Plus d'infos : www.rncp.cncp.gouv.fr



Toutes nos vidéos métiers sur www.profession-sport-loisirs.fr

> EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Être âgés au minimum de 16 ans révolus.
- Être titulaires du Galop 6 de cavalier délivré par la Fédération Française d'Equitation ou du Galop 6 de Pleine nature pour suivre formation avec la dominante équitation d'extérieur. Une dérogation peut être accordée lorsque la formation Animateur Assistant d'Equitation est préparée par la voie de la formation initiale en apprentissage : être titulaire du Galop 5 de cavalier délivré par la Fédération Française d'Equitation ou du Galop 5 de Pleine nature pour suivre formation avec la dominante équitation d'extérieur au moment de l'entrée en formation et avoir validé le Galop 6 de cavalier délivré par la Fédération Française d'Equitation ou le Galop 6 de Pleine nature pour la dominante équitation d'extérieur avant de se présenter à l'examen.
- Disposer de l'Attestation AFPS ou PSC1

> CALENDRIER DES FORMATIONS

FF Equitation : www.ffe.com/Formations-Equestres

> PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITIONS D'EXERCICE
CQP enseignant animateur d'équitation	Conduite en autonomie de séances d'initiation aux pratiques équestres.